L'impact particulier du chômage sur la situation des femmes

1997/2219(INI) - 24/06/1998

Le rapporteur, Mme Elena MARINUCCI, réclame toute une série de mesures pour que la femme puisse occuper sa place dans le marché du travail. Premièrement, elle réclame une meilleure définition du travail à temps partiel qui peut contribuer efficacement à la lutte contre le chômage si les volontaires ne sont pas soumis à des horaires rigides et s'il n'y a pas de réduction de la protection sociale et des perspectives de carrière. Si les partenaires sociaux ne le font pas, le rapporteur demande à la Commission de proposer un acte législatif concernant toutes les formes de travail atypique, y compris le travail à domicile et le télétravail où les femmes sont majoritaires. Côté juridique, le rapporteur réclame une fois de plus l'individualisation des droits à la protection sociale, une directive-cadre sur les services de garde d'enfants dans les Etats membres, une réglementation du congé parental avec des mesures d'incitation pour les hommes et pour les femmes ainsi qu'une indemnité d'interruption convenable et le maintien des droits en matière de sécurité sociale. Enfin, elle suggère que les personnes qui quittent le marché du travail pour élever un enfant ou s'occuper d'une personne âgée dépendante voient leur contribution reconnue pour la durée de leur interruption de carrière.